

REVENDICATIONS

1. Sécrotome bactérien d'une bactérie non-pathogène à Gram négatif appartenant à la
5 classe des *Betaproteobacteria*, sous-famille des *Neisseriaceae*, comprenant un
ARNr 16S comprenant la séquence SEQ ID No. 1, ou toute séquence présentant au
moins 80% d'identité avec la séquence SEQ ID No. 1, pour son utilisation dans le
traitement des lésions cutanées,
ledit sécrétome étant obtenu par un procédé comprenant les étapes de :
10 - a) mise en culture de ladite bactérie dans un milieu de culture et des conditions
adaptées à sa croissance,
- b) séparation liquide/solide et récupération de la phase liquide,
- c) obtention dudit sécrétome comprenant les biomolécules secrétées par ladite
bactérie dans la phase liquide.
15
2. Sécrotome bactérien pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées
selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un tampon basique est ajouté à la
phase liquide obtenue à l'étape b) et que la phase liquide tamponnée obtenue est
optionnellement laissée en contact pendant 1 à 7 h, de préférence à une
20 température comprise entre 1 et 6°C.
3. Sécrotome bactérien pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées
selon la revendication 2, caractérisé en ce que le tampon basique est choisi parmi
tampon Tris, tampon Arginine est leurs mélanges.
25
4. Sécrotome bactérien pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées
selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'étape b) de séparation
liquide/solide est suivie d'une étape b') de clarification de la phase liquide ou de la
phase liquide tamponnée par filtration avant l'étape c).
30
5. Sécrotome bactérien pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées
selon la revendication 4, caractérisé en ce que la filtration est réalisée avec un seuil
de 0,2 µm.

6. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdites biomolécules consistent en les peptides, les protéines et les métabolites secondaires sécrétés par ladite bactérie.
7. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la bactérie comprend au moins un plasmide comprenant la séquence SEQ ID No. 2, ou toute séquence présentant au moins 80% d'identité avec la séquence SEQ ID No. 2.
8. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la bactérie est la bactérie déposée à la CNCM le 8 avril 2010 sous la référence I-4920.
9. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les lésions cutanées sont choisies dans le groupe comprenant écorchures, brûlures, coups de soleil, égratignures, coupures, éraflures, sutures.
10. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les lésions cutanées sont des lésions post-traumatiques, post-chirurgicales, postérieures à un acte de dermatologie, postérieures à un acte de médecine esthétique.
11. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le traitement des lésions cutanées consiste en l'amélioration de la cicatrisation et de la réparation cutanée.
12. Sécrotome bactérien pour une utilisation dans le traitement des lésions cutanées selon l'une des revendications 1 à 11 caractérisé en ce qu'il est associé à un sel de Cuivre et/ou un sel de Zinc.

13. Composition dermatologique comprenant un sécrétome bactérien tel que défini dans l'une des revendications 1 à 8 et un excipient dermatologique approprié pour une application topique, pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées.
- 5
14. Composition dermatologique comprenant un sécrétome bactérien tel que défini dans l'une des revendications 1 à 8, un sel de Cuivre et/ou un sel de Zinc et un excipient dermatologique approprié.
- 10
15. Composition dermatologique selon la revendication 14, pour son utilisation dans le traitement des lésions cutanées.